

1. DOCUMENT D'INFORMATION PRÉVENTIVE - DICRIM (TOUT PUBLIC)

Le PCS, le DICRIM qu'est-ce que c'est ?

- Le **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde) est l'**outil de gestion de crise du Maire**. Il définit, sous son autorité, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

C'est un **document opérationnel, réservé à l'usage du Maire et des personnes désignées par celui-ci**.

Il est obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) approuvé (exemple : PPR inondation, PPR mouvements de terrain) ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) (exemple : PPI grands barrages).

- Le **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un **document d'information destiné au public**, en particulier les résidents permanents ou temporaires de la commune. Il recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.

Il comprend :

- une description des risques recensés sur le territoire communal ;
- les moyens mis en œuvre pour la prévention et la protection des populations et des infrastructures ;
- les consignes de sécurité en cas de danger.

Il permet à chacun de prendre conscience des risques majeurs auxquels il peut être exposé.

A savoir : Le site internet "www.georisques.gouv.fr " recense les risques pour chaque commune.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

RISQUE INONDATION

- Fermez et obturez les ouvertures
- Coupez le gaz et l'électricité
- Montez à l'étage
- Écoutez la radio
- Libérez les lignes téléphoniques

- **A l'école, vos enfants sont en sécurité**
- Evitez d'encombrer les lignes téléphoniques
- Disposez d'un poste radio **avec des piles**
- Disposez d'un éclairage de secours

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

- Fuyez latéralement
- Gagnez les hauteurs
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

RISQUE INCENDIE

- Fermez et obturez les ouvertures
- Coupez le gaz et l'électricité
- Mettez des linges humides au bas des portes
- Restez le plus près possible du sol

RISQUES INTEMPERIES

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent (si possible, et avant l'événement)
- Fermez fenêtres et volets (si possible, et avant l'événement)
- Écoutez la radio
- Évitez les déplacements à l'extérieur

RISQUE INDUSTRIEL OU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

- Abritez-vous dans un bâtiment
- Barricadez les fermetures
- Bouchez les aérations (coupez la VMC)
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne fumez pas
- Écoutez la radio
- Libérez les lignes téléphoniques

Le cas échéant, à la demande des pouvoirs publics : Évacuez

- Dans l'éventualité d'une évacuation, préparez-vous à emporter les éléments suivants :
- Médicaments (si traitements en cours)
- Papiers essentiels (identité, livret de famille ...)
- Une couverture

DICRIM COMMUNE DE LACAPELLE-CABANAC

LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE

RISQUES NATURELS

- CANICULE
- GRAND FROID
- FEU DE FORÊT

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- RUPTURE DE BARRAGE (accueil des réfugiés des communes à risque)

Le Maire, Thierry SIMON

Date : 22 novembre 2024

DICRIM COMMUNE DE LACAPELLE-CABANAC

LE RISQUE INONDATION



Crues historiques :

- aucune

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle dans le département :

- Novembre 1982
- Octobre 1993
- Décembre 1999

Zones exposées :

- aucune

Système d'annonce de crues :

- Préfecture

INFOS UTILES

Téléphones :

Mairie : 05.65.24.63.76
Secours : 18 ou 112
SAMU : 15
Forces de l'ordre : 17
Préfecture : 05.65.23.10.00

Sites internet :

Mairie :
Préfecture : www.lot.gouv.fr
Informations sur les risques par commune : www.prim.net
Météo : www.meteofrance.com
Suivi des crues : www.vigicrues.gouv.fr

Vigilance météo et hydrométéorologique :

Vert : Pas de vigilance, situation normale.

Jaune : Être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique. Perturbation des activités liées au cours d'eau. Premiers débordements dans les terrasses alluviales. Coupures ponctuelles de routes secondaires.

Orange : ETRE TRES VIGILANT

Phénomènes météo dangereux prévus. Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.

Rouge : VIGILANCE ABSOLUE

Phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle. Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Évacuations généralisées. Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Mouvements de terrain historiques : aucun

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle :

- Novembre 1982
- Octobre 1993
- Décembre 1999

Zones exposées : aucune

Surveillance et travaux d'entretien : néant

LE RISQUE RUPTURE DE GRAND BARRAGE



La commune est concernée par le Plan Particulier d'Intervention du barrage de Sarrans en tant que commune d'accueil pour les réfugiés des communes à risque.

Délai d'arrivée de l'onde : 18h15mn.

Zones exposées : nord-ouest de la commune (Gougardels)

Itinéraires d'évacuation : route départementale n°65

Point de repli : salle des fêtes.

Moyens d'alerte : Tocsin, porte-à-porte, téléphone.

Commune de Touzac :

Délai d'arrivée de l'onde : 17h45mn.

Niveau maximal (NGF) : 81

Hauteur d'eau maximale (en mètre) : 14

LE RISQUE FEU DE FORET



Feu de forêt historique : 2003

Zones exposées : versant du plateau, zones boisées sur le plateau.

Surveillance et travaux d'entretien : entretien des chemins communaux.

Obligation légale de débroussaillage pour chaque habitant

Moyens d'alerte : Tocsin, porte-à-porte, téléphone.